

est différent en importance et en profondeur. S'il est accepté, il mettra les ressources de la nation au service d'un véritable effort en vue de créer un Canada uni et sûr de lui.

Les principes de ce plan sont: premièrement, un échange d'étudiants d'une famille à l'autre dans les diverses régions du Canada pour la durée de l'année scolaire, au niveau de la troisième et des autres années du cours secondaire; deuxièmement, un échange d'étudiants d'une famille à l'autre durant les mois d'été pour les étudiants qui ne peuvent s'inscrire pour toute l'année scolaire. Les inscriptions et les arrangements d'ordre administratif seraient confiés à la Commission du centenaire. Le transport serait fourni par le gouvernement fédéral. Les dispositions d'ordre local en vue de la surveillance personnelle, de la santé et de l'éducation seraient prises en collaboration avec les provinces. Les parents fourniraient le logement, la pension et les accessoires de classe aux étudiants en visite. Les vêtements et l'argent de poche seraient fournis par les familles. L'échange serait fait de plein gré et accessible à tous les étudiants des classes choisies, à la seule condition qu'ils aient réussi aux examens de l'année précédente. L'échange serait massif, à mon sens, et organisé de façon à produire une impression notable dans la vie canadienne et sur les jeunes. L'objectif serait de 100,000 étudiants en 1967 et le programme se poursuivrait par la suite.

En détail, l'idée est la suivante: les parents d'un étudiant désireux d'être échangé seraient les hôtes d'un autre étudiant du même âge, du même sexe et de même niveau scolaire pendant une année scolaire, alors que leur enfant serait invité dans un autre foyer. En résumé, les étudiants changent de familles. Les parents adoptifs feraient pour l'étudiant en visite ce qu'ils feraient pour leur propre enfant. Les amis de l'étudiant absent formeraient un cercle où l'étudiant en visite pourrait évoluer. Un tel échange serait à la disposition de tous et ne coûterait rien à l'étudiant ni à sa famille. Pour une année scolaire, lui ou elle prendrait part à la vie d'une nouvelle famille, d'une nouvelle ville, d'une nouvelle école et d'une nouvelle province.

L'idée semble simple, mais il y a de réelles difficultés d'ordre pratique qu'il faut aplanir. Mentionnons d'un côté les problèmes techniques touchant les normes d'enseignement, la juridiction et l'inscription et, de l'autre, les problèmes personnels que posent le milieu, les conditions de vie, la religion et l'adaptation, tant des parents que des enfants. Ce sont des plus évidents. Mais après y avoir accordé beaucoup d'attention, je suis convaincu qu'on peut les résoudre.

En ce qui concerne l'inscription, les parents des étudiants désireux de faire des échanges

soumettraient une demande en ce sens à l'organisme central, selon une formule de demande prescrite qui pourrait être préparée pour une calculatrice. Les renseignements concernant l'enfant à échanger, ainsi que son ambiance familiale, sa province, sa religion et l'école qu'il désirerait fréquenter seraient donnés dans la demande. Les calculatrices assortiraient les cartes et remettraient aux requérants les noms des familles correspondantes.

Les familles pourraient correspondre directement pendant une certaine période. Une fois l'échange conclu, les deux intéressés en aviseraient l'agence centrale. A l'exception des services fournis, l'arrangement aurait un caractère privé et les candidats assumerait entre eux toutes les responsabilités.

Examinons maintenant les services fournis par le public. Tout d'abord, le gouvernement fédéral paierait le voyage de retour de l'étudiant, de même qu'un voyage chez lui à Noël ou à Pâques pendant la période des cours. Le gouvernement provincial ou territorial veillerait à l'instruction de l'étudiant de l'extérieur. Il s'occuperait d'échanger les dossiers et de faire concorder le programme scolaire autant que possible. La province assurerait aussi une certaine surveillance. A mon sens, les organismes les mieux en mesure d'assurer cette surveillance seraient la Société d'aide à l'enfance ou les sociétés provinciales de bien-être. La Société d'aide à l'enfance visiterait au préalable chaque foyer et rédigerait un rapport. Comme on ne saurait guère demander à ces organismes de coter ces foyers, d'après moi, le seul rapport établi au préalable devrait indiquer si la famille convient ou non à ces échanges. Pendant que l'étudiant serait chez sa famille adoptive, l'agence lui rendrait visite régulièrement pour s'assurer que tout le monde est satisfait de l'arrangement. Un enfant qui s'ennuierait ou qui serait malheureux pourrait retourner chez lui sans porter préjudice à l'autre étudiant. La société de bien-être n'aurait aucune responsabilité à assumer dans l'exercice de ses fonctions.

Monsieur le président, j'ai réfléchi sérieusement au genre d'étudiants qui devraient être échangés. Lorsque la première Commission du centenaire a été établie, il y a quelques années, une proposition à peu près semblable à celle-ci avait été faite. D'après le rapport de cette Commission, les étudiants de 15 à 17 ans devraient être échangés. J'ai néanmoins émis l'opinion que les étudiants des troisième et quatrième années du cours secondaire, qui auraient réussi à leurs examens de l'année précédente et qui seraient bien cotés, auraient droit de prendre part à ce programme d'échanges. La question d'âge pose certains problèmes. J'avais l'impression que bon nombre d'étudiants de la première ou de la deuxième